

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **11 juillet 2013**

Décision n° **B-2013-4387**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Institution d'une servitude de passage d'une canalisation d'alimentation de gaz au profit de Gaz Réseau Distribution France (GRDF) sous une parcelle de terrain communautaire située avenue Jean Jaurès -
Approbation d'une convention

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er juillet 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : vendredi 12 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), M. Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Charles, Rivalta, Assi, Lebuhotel.

Bureau du 11 juillet 2013**Décision n° B-2013-4387**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Institution d'une servitude de passage d'une canalisation d'alimentation de gaz au profit de Gaz Réseau Distribution France (GRDF) sous une parcelle de terrain communautaire située avenue Jean Jaurès - Approbation d'une convention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.4.

En vue de permettre l'alimentation en gaz du bâtiment ACCINOV situé avenue Jean Jaurès à Lyon 7°, la Communauté urbaine de Lyon a été sollicitée par Gaz Réseau Distribution France (GRDF) afin que lui soit consentie une servitude de passage d'une canalisation d'alimentation de gaz, sous la parcelle de terrain communautaire cadastrée CD 249.

Aux termes du projet de convention, cette servitude serait instituée à titre gratuit, les frais d'acte notarié étant supportés en totalité par GRDF ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - l'institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage d'une canalisation de gaz au profit de Gaz Réseau Distribution de France (GRDF), en vue de permettre l'alimentation en gaz du bâtiment ACCINOV sous une parcelle de terrain communautaire située avenue Jean Jaurès à Lyon 7° et cadastrée CD 249,

b) - la convention à intervenir entre la Communauté urbaine de Lyon et GRDF relatif à l'institution de cette servitude.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention, à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette servitude.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2013.